La grande distance, qui sépare le Brésil des Pays Bas a rendu impossible de prévoir l'époque juste, où les négociations pour le traité d'amitié et de commerce, signé le 20 de ce mois entre ces deux Etats, pourraient être terminées. Cette circonstance fait, qu'après le départ du Soussigné, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Pays Bas, il pourrait arriver encore des lettres ou instructions de Sa Cour à Son adresse. Il vient d'autoriser Monsieur Martini, qui pendant la durée de Sa mission lui a été adjoint de la part de Son Gouvernement, en qualité de Secrétaire de légation, d'ouvrir ces lettres officielles, et il prie Son Excellence M. le Marquis d'Aracaty, Ministre Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, de permettre que Mr. Martini, s'il y a lieu à des communications provenant de la mission actuelle du Soussigné,

à Son Excellence
M. le Marquis de Aracaty
Ministre Secrétaire d'Etat pour les
affaires étrangères.

les porte à la connaissance de Son Excellence
M. le Marquis de Aracaty.

Le Soussigné saisit cette occasion
pour renouveler à Son Excellence les
assurances de sa plus haute considération.

Rio de Janeiro le 29 Décembre 1828.

C. G. Eddel.